

Une négociation qui démarre...

Le plan actuel, mis en place pour 3 ans par l'entreprise suite à l'échec des négociations de 2014, prendra fin au 31 décembre 2017. Il convient donc d'engager dès maintenant, des discussions pour tenter de bâtir le prochain accord qui s'appliquera de 2018 à 2020. Comme son nom l'indique, la GPEC a pour vocation d'anticiper les évolutions à venir, qu'elles soient technologiques et/ou organisationnelles. La définition des métiers et des missions de demain ainsi que les mesures d'accompagnements devraient permettre à chacun de se projeter, de trouver sa place et de sécuriser son parcours professionnel.

Cette première réunion a été pour la direction une occasion de présenter une rétrospective en matière d'effectifs, d'évolutions technologiques et de modes d'exploitation des années 90 à nos jours, ainsi qu'un focus en matière de sécurité du personnel. Il a ensuite été convenu qu'il n'y avait aucun sujet tabou dans cette négociation et que chacun pourra évoquer les thèmes qu'il lui semble opportun de faire figurer dans cette GPEC.

...par un premier geste encourageant :

Une nouvelle réunion de négociation est programmée le 14 décembre prochain.

A cette occasion, à la demande de la CFDT, la direction proposera à la signature des syndicats, **l'avenant à l'accord Compte Epargne Temps** tel qu'il figurait dans la lettre du directeur général où figuraient ses engagements en réponse aux différents préavis de grève du 31 juillet au 2 août 2015. Cet avenant comme les autres engagements était resté dans les tiroirs depuis tout ce temps. Ce premier geste, positif pour le dialogue social, devrait enfin permettre d'anticiper leur date effective de départ, à tous les salariés qui désirent prendre un congé de fin de carrière dans le cadre de leur CET.

 Nous sommes à la disposition de tous ceux qui souhaitent en savoir plus et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de ce dossier.